

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30/04/2024

Le 30/04/2024, à 15:00, Deschamps David, associé unique de la société 123web demeurant 4 Place du Faubourg d'Auriac, 82110 Lauzerte, président, a pris les décisions suivantes :

- Dissolution anticipée et mise en liquidation amiable
- Nomination du liquidateur
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités

PREMIERE DECISION - DISSOLUTION ANTICIPEE ET LIQUIDATION AMIABLE

Deschamps David, associé unique, décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/04/2024

La personnalité morale de la société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Pendant toute la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention » société en liquidation « . Cette mention, ainsi que le nom du liquidateur, figureront sur tous les documents et actes destinés au tiers.

Le siège social de la liquidation est établi à 4 Place du Faubourg d'Auriac, 82110 Lauzerte.

DEUXIEME DECISION - NOMINATION DU LIQUIDATEUR AMIABLE

L'associé unique demeurant 4 Place du Faubourg d'Auriac, 82110 Lauzerte décide d'exercer les fonctions de Liquidateur pendant toute la période de liquidation.

Le liquidateur amiable représentera la société et disposera des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation (c'est-à-dire réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés) et parvenir à la clôture de celle-ci. Il est ainsi mis fin aux fonctions du Président à compter de ce jour.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le liquidateur devra établir les comptes annuels ainsi qu'un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé. De plus, dans les six mois de la clôture de chaque exercice, l'associé unique devra statuer sur les comptes annuels.

L'associé décide que le liquidateur aura droit, en contrepartie de l'exercice de ses fonctions, à une rémunération de 0 €

Deschamps David déclare accepter ses fonctions de liquidateur et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur.

A l'issue de la liquidation, l'associé unique constatera la clôture de la liquidation

TROISIEME DECISION - POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs à Deschamps David de la personne habilitée ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales afférentes aux décisions adoptées ci-dessus.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné dans le registre spécial prévu par la Loi.

Certifié conforme
David DESCHAMPS

